

Avis du Conseil consultatif Genre et Développement relatif à la gestion stratégique de l'égalité des genres au sein des négociations internationales dans le contexte anti-genre actuel

Résumé exécutif

Le contexte international actuel se caractérise par la montée du nationalisme et de l'autoritarisme, qui affaiblit les démocraties et restreint les libertés. Les mouvements anti-genre¹ constituent une réaction conservatrice organisée face aux avancées réalisées ces dernières années en matière d'égalité des genres, de féminisme, d'inclusion, de reconnaissance des diversités, cherchant à inverser ou à neutraliser ces progrès. Souvent bien financés et particulièrement influents, ils cherchent à saper les droits des femmes et des filles, des personnes LGBTQIA+ ainsi que les droits sexuels et reproductifs.

Cet avis vise à **soutenir et renforcer les contributions de la Belgique dans ses efforts pour maintenir l'égalité des genres comme une priorité incontournable de l'agenda international**, en renforçant sa capacité à protéger et promouvoir ces droits face à la montée des mouvements anti-genre au niveau mondial. La Belgique doit affirmer une position stratégique, cohérente et ambitieuse pour défendre l'égalité des genres comme pilier des droits humains et du multilatéralisme. Pour cela, elle doit mener **une politique axée sur les droits humains, la solidarité transnationale, le soutien à la société civile, renforcer la mise en œuvre effective des engagements juridiques et politiques existants et futurs en matière d'égalité des genres et assurer la cohérence politique, une approche inclusive et un financement pérenne pour une égalité des genres durable et globale.**

1. Contexte

- 1. La Belgique a posé le choix clair d'être un allié international des droits humains, des droits des femmes et des filles et des personnes LGBTQIA+** et de s'exprimer activement contre la discrimination de genre. Cette volonté politique de longue date s'illustre dans les engagements internationaux contractés par la Belgique, notamment la convention CEDAW, la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Déclaration et la Plate-forme d'Action de Beijing, la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la

¹ Nous utilisons la terminologie « mouvements anti-genre » comme désignant un ensemble structuré d'acteurs (acteurs religieux, politiques, populistes, transnationaux) qui s'organisent pour s'opposer aux normes et aux politiques liées à l'égalité des genres, aux droits sexuels et aux droits LGBTQIA+. Ces mouvements mobilisent la notion de "théorie/idéologie du genre" comme bouc émissaire, critiquent le genre comme concept social, et cherchent à remettre en question ou à renverser des acquis comme l'avortement, l'éducation sexuelle et la reconnaissance des identités trans. Ils sont caractérisés par leur professionnalisme, leur coordination transnationale et leur capacité à influencer les politiques publiques contre l'égalité des genres. Kuhar, Roman & Paternotte, David (dir.). *Campagnes anti-genre en Europe : des mobilisations contre l'égalité*. Presses universitaires de Lyon, 2018.

violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul), le Programme d'action du Caire² ainsi que les Objectifs de développement durable (ODD).

2. Au cours des trois dernières décennies, la Déclaration et la Plate-forme d'action de Beijing ont servi de cadre moteur pour l'avancement des droits des femmes et de l'égalité des genres à travers le monde. **Elles ont permis des progrès indéniables, même si souvent trop lents, inégaux et fragiles**, qu'il s'agisse de la reconnaissance accrue des droits sexuels et reproductifs, du développement de politiques publiques de lutte contre les violences fondées sur le genre ou encore de la participation croissante des femmes à la vie publique. Aujourd'hui, nous assistons à une évolution extrêmement préoccupante : il ne s'agit plus uniquement d'un ralentissement des progrès, mais plutôt **d'un véritable retour en arrière mondial en matière d'égalité des genres, marqué par une tentative explicite de remettre en cause des engagements internationaux pourtant largement partagés depuis Beijing.**
3. **Le contexte international actuel est marqué par une multiplication de crises interconnectées** (conflits armés, dérèglement climatique, déplacements forcés, etc.) qui exacerbent les inégalités structurelles et mettent gravement en péril les droits liés à l'égalité des genres.³ Ces crises entraînent une intensification des violences et des discriminations envers les femmes et les filles, en particulier celles issues de la communauté LGBTQIA+ ainsi que les femmes des peuples autochtones, migrantes ou en situation de précarité. Les conséquences se traduisent par une aggravation de la pauvreté, de la vulnérabilité et de l'exclusion qui compromettent durablement les avancées vers l'égalité réelle des genres.
4. Aujourd'hui, **71% de la population mondiale (5.7 milliards de personnes) vit sous un régime autocratique.** Il s'agit d'une augmentation de 48 % ces dix dernières années.⁴ Dans un contexte international où s'intensifient le nationalisme, le conservatisme et l'autoritarisme, on observe un **inquiétant recul de l'État de droit**, une restriction des libertés civiles et un affaiblissement des institutions démocratiques. Dans ce climat, **les mouvements dits anti-genre** (soutenus par des financements considérables⁵⁻⁶), **s'emploient à**

² Le Programme d'action du Caire (1994) est l'un des textes fondateurs de la reconnaissance des droits et de la santé sexuelle et reproductive.

³ « Discrimination against women based on sex and/or gender is often inextricably linked with and compounded by other factors that affect women, such as race, ethnicity, religion or belief, health, age, class, caste, being lesbian, bisexual or transgender and other status. » Committee on the Elimination of Discrimination against Women. 2014. *General Recommendation No. 32 on the gender-related dimensions of refugee status, asylum, nationality and statelessness of women*, CEDAW/C/GC/32, 14 Nov. 2014.

⁴ Nord, M., Lundstedt, M., Altman, D., Angiolillo, F., Borella, C., Fernandes, T., Gastaldi, L., Good God, A., Natsika, N., & Lindberg, S. I. (2024). Democracy Report 2024: Democracy Winning and Losing at the Ballot. University of Gothenburg: V-Dem Institute. https://v-dem.net/documents/43/v-dem_dr2024_lowres.pdf

⁵ [Tip of the Iceberg: Religious Extremist Funders against Human Rights for Sexuality & Reproductive Health in Europe](#) | Anti-rights networks, actors and movements are well-organised and extremely well-funded compared to progressive rights movements. Between 2013 and 2017, LGBTQI+ movements received \$1.2 billion while anti-gender movements globally received \$3.7 billion. Between 2008 and 2018, 54 organisations engaged in anti-gender activism, based mainly in the United States, Russia and Europe, Only 1% of ODA goes to feminist social movements. <https://odi.org/en/insights/women-deliver-2023-we-cant-let-the-anti-rights-movement-prevail/>

⁶ Selon une enquête récente d'Atmos et HEATED, 80 % des organisations anti-trans étudiées ont reçu des fonds provenant de l'industrie des énergies fossiles, notamment de compagnies comme Shell ou de milliardaires du pétrole et du gaz. L'étude suggère que ces financements servent à détourner l'attention du public des risques climatiques." Funes, Yessenia. *Fossil Fuel Billionaires Are Bankrolling the Anti-Trans Movement*. Investigation réalisée en collaboration avec HEATED, Atmos, 10 juin 2025. Atmos. [Fossil Fuel Billionaires Are Bankrolling the Anti-Trans Movement | Atmos](#)

dé légitimer l'égalité entre les femmes et les hommes, les droits des personnes LGBTQIA+ (les personnes transgenres étant particulièrement ciblées⁷), ainsi que les droits sexuels et reproductifs, qu'ils présentent comme contraires aux « valeurs traditionnelles ». Souvent liés à des réseaux religieux, politiques ou médiatiques conservateurs, ces acteurs opèrent à l'échelle internationale et exercent une influence institutionnelle disproportionnée, notamment à travers des statuts consultatifs, des *think tanks* parlementaires ou des alliances politiques. Selon le régime et le contexte politique en place, ces tendances évoluent à travers des processus actifs, symboliques et/ou discrets de démantèlement des politiques, souvent menés simultanément.⁸

5. **Cette rhétorique réactionnaire alimente les divisions, fragilise le consensus international sur les droits fondamentaux et compromet les avancées en matière d'égalité et de justice sociale, tout en mettant sous pression les cadres juridiques et politiques existants.** Les discours politiques sont passés de positions favorables ou neutres à une opposition et résistance explicite envers les objectifs d'égalité des genres.⁹ Ils contredisent fréquemment les politiques officielles d'un pays en matière d'égalité de genres. Bien que les contextes régionaux diffèrent considérablement, on observe des similitudes notables dans la résistance croissante à l'égalité des genres dans divers environnements. Le discours d'opposition à ce qui est qualifié d'« idéologie du genre » a acquis une légitimité politique et un soutien considérable dans plusieurs pays.
6. Ce repli idéologique s'accompagne d'une **réduction de l'espace civique**. Nous assistons à **une répression croissante visant les mouvements féministes¹⁰, les organisations LGBTQIA+ et les défenseur·euse·s des droits humains**, dont l'action est entravée par la délégitimation, la criminalisation, la désinformation et le définancement. Cette dynamique s'exprime à travers des campagnes publiques de discrédit, des attaques en ligne, des harcèlements judiciaires, des détentions arbitraires, des surveillances illégales et, dans les cas les plus graves, des menaces ou des assassinats.
7. **La cooptation des organisations de la société civile¹¹ œuvrant pour les droits des femmes** constitue une tactique bien documentée, utilisée par les régimes autoritaires à travers le monde¹². Cette stratégie prend

⁷ Le rapport de la Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, Dunja Mijatović, souligne que les campagnes anti-genre sont particulièrement préjudiciables aux droits des personnes trans, en renforçant la stigmatisation et les discriminations à leur encontre. Council of Europe, Commissioner for Human Rights, Human rights and gender identity and expression – Issue Paper, Dunja Mijatović, 2022. Disponible en ligne : <https://www.coe.int/en/web/commissioner/-/human-rights-of-trans-people-increased-visibility-and-legal-recognition-contrast-with-lived-experience-of-discrimination-violence>

⁸ Par exemple, on observe des attaques contre l'accès à la santé reproductive, des interdictions d'avortement, une intensification des attaques visant les militant·e·s des droits des femmes et des personnes LGBTQIA+, de même qu'une remise en cause croissante de l'éducation, notamment à travers les offensives contre l'éducation complète à la sexualité. ODI, 2024: [Whose hands on our education? Identifying and countering gender-restrictive backlash | ODI: Think change](#)

⁹ Roggeband, C. and A. Krizsan (2018). 'Reversing Gender Policy Progress: Patterns of Backsiding in Central and Eastern European New Democracies', *European journal of Politics and Gender*, 1 (3): 367-385

¹⁰ [Suffocating the movement | The Kvinna till Kvinna Foundation](#)

¹¹ Il s'agit d'un processus par lequel des acteurs étatiques ou politiques, souvent dans des contextes autoritaires ou semi-autoritaires, intègrent, subventionnent ou influencent des organisations de la société civile pour canaliser leur action, contrôler leurs agendas et limiter leur autonomie. Cette stratégie peut prendre la forme de financements conditionnels, de partenariats institutionnels ou de la création de structures « parallèles » sous contrôle de l'État. La cooptation affaiblit la capacité des organisations à critiquer les pouvoirs en place ou à défendre de manière indépendante des droits et intérêts collectifs. [Autocracies and the Control of Societal Organizations | Government and Opposition | Cambridge Core](#)

¹² Howell, Jude. 2006. "Gender and Civil Society: Time for Cross-Border Dialogue." *Social Politics: International Studies in Gender, State & Society* 13(4): 415-440.

souvent la forme d'organisations parrainées par le parti ou d'unités spécifiques au sein du régime, servant de courroies de transmission du mandat de celui-ci, tout en empêchant l'émergence de groupes de femmes plus autonomes¹³. **Les mouvements anti-genre s'approprient également le langage des droits humains et des mouvements féministes**, qu'ils détournent pour conférer une apparence de légitimité à leurs agendas et affaiblir le sens même de ces droits.¹⁴

8. **Les mouvements féministes dans les Suds ne reçoivent pourtant que 0,2 % de l'aide publique au développement (APD) mondiale**,¹⁵ alors même qu'ils jouent un rôle essentiel dans la défense des droits humains, l'adaptation au climat et la consolidation de la paix. **Leur financement, de plus en plus fragmenté, conditionné et à court terme, les rend particulièrement vulnérables.** Cette situation s'inscrit dans un contexte macroéconomique plus large où la dette des pays, combinée aux politiques d'austérité adoptées comme principale réponse, détourne des ressources cruciales des services publics essentiels tels que la santé, l'éducation et la sécurité sociale. **Ces coupes affectent directement les domaines critiques pour les droits sexuels et reproductifs et pour les politiques d'égalité des genres.** Dans plusieurs pays, le service de la dette dépasse presque 22 fois les dépenses sociales et 236 fois les dépenses pour l'adaptation climatique.¹⁶ Dans ce contexte, les pertes annuelles estimées dans le secteur des droits des femmes et de l'égalité des genres pourraient atteindre 2,83 milliards de dollars à partir de 2026, compromettant la capacité des mouvements féministes à répondre aux défis locaux et à contrer la montée des mouvements anti-genre.¹⁷
9. Parallèlement, **le système multilatéral connaît une recomposition profonde.** À l'ONU, les réformes budgétaires se multiplient et les réformes institutionnelles, notamment **la fusion envisagée entre UN Women et UNFPA dans le cadre de l'initiative UN80, suscitent de vives inquiétudes.** Cette réforme pourrait affaiblir le mandat stratégique de UN Women, réduire son rôle politique et sa capacité à promouvoir l'égalité des genres et les droits des femmes au niveau mondial, tout en fragilisant l'expertise et les partenariats construits de longue date. Dans les négociations internationales majeures (qu'il s'agisse du Pacte pour l'avenir 2024, de la quatrième Conférence sur le financement du développement (FFD4) ou du cadre financier pluriannuel de l'UE), **les principes d'égalité et de justice de genre tendent à être relégués derrière des priorités économiques ou géopolitiques**, ce qui menace la continuité et l'efficacité des politiques de développement inclusives. Dans ce contexte, le financement des programmes d'égalité des genres est

¹³ Lorch, J., & Bunk, B. (2016). Gender Politics, Authoritarian Regime Resilience, and the Role of Civil Society in Algeria and Mozambique. SSRN Electronic Journal. <https://doi.org/10.2139/ssrn.2863764>

¹⁴ Lors de la CSWF (Conférence on the State of Women and Family), organisée en marge de la CSW69, des intervenant-es anti-droits ont utilisé un discours s'appuyant sur les droits des femmes et des droits humains pour légitimer leur agenda conservateur. Par exemple: « Empowering Women, Embracing Families ». [Conference on the State of Women and Family | Strengthening Families, Empowering Lives](#)

¹⁵ Après une première diminution de 7 % de l'APD des principaux pays donateurs, l'OCDE prévoit une baisse de 9 à 17 % de l'APD en 2025. Les coupes ont été particulièrement fortes dans le domaine de l'égalité des genres. Parmi les membres du CAD de l'OCDE, la part de l'APD visant cet objectif est passée de 45 % en 2019–2020 à 42 % en 2021–2022, et les données préliminaires pour 2023 suggèrent une chute supplémentaire à 37 %. Sur 32 membres du CAD, 20 ont réduit leur attention à l'égalité des genres en 2021–2022 par rapport à 2019–2020. Seuls 4 % de l'APD (5,5 milliards de dollars) avaient pour objectif principal l'égalité des genres, et 38 % (54,9 milliards de dollars) l'intégraient comme objectif important ou secondaire. [ODI Report](#)

¹⁶ [Personal to Powerful: Holding the line for gender justice in the face of growing anti-rights movements](#)

¹⁷ [ODI Report](#)

fréquemment diminué, redirigé ou soumis à de nouvelles conditions, tandis que des acteurs illibéraux parviennent à capter une part croissante des ressources publiques.¹⁸

2. Recommandations

2.1. Mener une politique axée sur les droits humains, la solidarité transnationale, le soutien à la société civile

1. **Affirmer la centralité de l'égalité des genres comme principe de gouvernance mondiale**, et non comme simple option politique contextuelle. Sur la scène internationale, la Belgique doit faire de l'égalité des genres un axe structurant de son engagement multilatéral. **Au niveau national, cette approche doit imprégner non seulement la politique étrangère, mais également la politique de coopération au développement.** En effet, les programmes intégrant la dimension de genre produisent des résultats plus durables : réduction mesurable de la pauvreté, accroissement de la productivité agricole, amélioration de la santé et de l'éducation, et participation accrue des femmes aux processus de paix et de gouvernance.¹⁹
2. **Renforcer l'intégration des Principes de Yogyakarta²⁰**, en veillant à ce qu'ils orientent les positions diplomatiques, les dialogues politiques, les programmes de coopération et les mécanismes de suivi en matière d'égalité des genres et de droits LGBTQIA+.
3. **Développer une solidarité transnationale** fondée sur des alliances progressistes défendant l'égalité des genres, une coordination interrégionale renforcée et intensifier la mobilisation active de la diplomatie belge dans les espaces multilatéraux clés. Cela implique d'adopter une attitude proactive et durable avant, pendant et après les négociations internationales relatives aux droits des femmes et des filles, aux droits des personnes LGBTQIA+, à la santé et aux droits sexuels et reproductifs (SDSR), à l'égalité et à la justice de genre. Il est crucial pour la communauté internationale de **rester unie afin d'élaborer des conventions ambitieuses et de préserver un langage fort sur l'égalité des genres dans la politique internationale.**
4. Continuer à **défendre des positions ambitieuses au sein de la CSW** et veiller à **l'intégration systématique de la dimension de genre** dans les engagements climatiques, les politiques de paix, les réponses humanitaires et la coopération au développement, notamment dans le cadre du Triple Nexus. La Belgique doit également refuser toute conclusion conjointe qui affaiblirait les principes de la Plate-forme d'action de Beijing et de la Convention CEDAW, inviter les États membres de l'UE à faire de même, et plaider pour l'adoption d'**une stratégie commune ambitieuse au niveau européen.**

¹⁸ [REPORT FFP IV recommandations](#)

¹⁹ La Belgique a une longueur d'avance en la matière, car elle a fait de l'obligation d'intégrer la dimension de genre dans l'ensemble de ses lignes politiques, mesures, préparations budgétaires ou actions (donc également pour la politique étrangère) une obligation légale. Le gender mainstreaming peut être considéré comme une part importante d'une politique étrangère féministe. De plus, la Belgique s'engage en faveur d'une double approche par laquelle le gender mainstreaming va de pair avec des projets et programmes spécifiques.

²⁰ Les Principes de Yogyakarta sur l'application des normes internationales des droits humains en matière d'orientation sexuelle et d'identité de genre sont un ensemble de principes juridiques non contraignants qui visent à guider les États, les institutions et la société civile dans la protection et la promotion des droits humains des personnes LGBTQIA+. Ils ont été élaborés par un groupe d'expert-es internationaux en droit des droits humains lors d'une réunion à Yogyakarta (Indonésie) en 2006, puis publiés en 2007. [Les principes de Jogjakarta, document essentiel pour les droits des LGBT — amnesty.ch](#)

5. Dans le cadre de l'initiative UN80, **défendre le maintien de UN Women et UNFPA en tant qu'organisations distinctes** et le renforcement de leurs ressources financières et humaines afin de préserver les rôles stratégiques et politiques de UN Women, protéger l'expertise et les partenariats existants, et garantir une action efficace et durable pour les droits des femmes et l'égalité des genres à l'échelle mondiale.
6. **Reconnaître et mobiliser l'expertise des mouvements de défense des droits des femmes et des filles et des personnes LGBTQIA+, des organisations investissant dans l'égalité des genres et les droits humains, ainsi que des acteurs de la recherche scientifique et académique**, tant en Belgique que dans les pays partenaires. Pour les nouvelles coopérations, les zones de conflit et les « crises oubliées », il convient de mettre en place les structures et mécanismes institutionnels nécessaires afin de faciliter une collaboration effective avec ces acteurs. Ces expertises devraient être impliquées à toutes les étapes de la politique belge en matière de coopération et d'affaires étrangères : préparation, prise de décision, mise en œuvre et évaluation ainsi qu'à tous les niveaux du processus diplomatique multilatéral.
7. **Travailler avec et soutenir activement les mouvements féministes des Suds Globaux ainsi que les organisations engagées pour l'égalité des genres et les droits des femmes et des filles et des personnes LGBTQIA+**, en leur garantissant, entre autres, un appui financier durable. Renforcer particulièrement le rôle des organisations de la société civile, notamment celles défendant les droits des femmes et des filles dans toute leur diversité, et promouvoir la formation de coalitions entre les organisations de la société civile au-delà des divisions thématiques, en reconnaissant leur importance cruciale dans la promotion et la protection des libertés fondamentales, y compris le droit de vivre en paix et sans violence. Ceci permet de valoriser le rôle central des organisations féministes et de droits des femmes dans la défense des libertés fondamentales, la prévention des violences basées sur le genre et la réponse à la réduction de l'espace civique observée dans de nombreux contextes. En soutenant davantage ces actrices et ces acteurs, la Belgique renforce la résilience démocratique et la participation citoyenne, tout en consolidant ses alliances internationales avec des mouvements porteurs de transformation sociale et d'égalité.
8. **Défendre la participation effective, inclusive et sûre des organisations de la société civile aux négociations et instances internationales**, notamment par la facilitation des visas, l'accès physique aux espaces multilatéraux, et le renforcement de l'inclusion et de la représentativité sectorielle et géographique dans les processus de l'ONU, ainsi qu'un soutien financier durable. **Veiller à ce que la liberté d'expression ne serve pas à légitimer des acteurs opposés aux droits humains**. Soutenir la protection juridique, numérique et physique des défenseur·euse·s des droits humains et de l'égalité des genres, et promouvoir la responsabilité des États dans la protection de ces acteurs.
9. **Pousser la mise en place des mécanismes garantissant la transparence des flux financiers** (publics, privés et philanthropiques) **afin d'identifier les financements susceptibles de soutenir des acteurs opposés aux droits humains et à l'égalité des genres**. Ces mécanismes devraient assurer la traçabilité et la redevabilité de ces financements, y compris ceux destinés aux lobbyistes et autres influenceur·euse·s opérant dans les institutions internationales, comme le Parlement européen, pour prévenir la capture politique et la promotion d'agendas contraires aux droits humains, ainsi que la perte de confiance du public dans les processus démocratiques. Dans ce contexte, il est crucial que les pays donateurs, y compris la Belgique, renforcent leurs dispositifs de diligence raisonnable et prennent en compte les financements d'autres acteurs nationaux (publiques ou privés) susceptibles de soutenir indirectement des mouvements anti-genre. Une

approche véritablement fondée sur les droits humains doit éviter le désengagement punitif, qui pénalise avant tout les acteurs locaux indépendants, tout en veillant à ne pas renforcer des structures étatiques qui instrumentalisent l'égalité des genres à des fins politiques.

10. **Poursuivre et financer la recherche sur les acteurs anti-démocratiques et anti-genre afin de mieux comprendre leurs stratégies et leur influence.** Développer des stratégies ciblées pour contrer le phénomène anti-genre, en s'attaquant notamment à la désinformation, à la manipulation des données, à l'exploitation de l'intelligence artificielle pour diffuser des discours anti-droits et produire des savoirs biaisés. Cela inclut la mise en place de campagnes de sensibilisation aux médias et réseaux sociaux, la formation des journalistes et l'éducation dès l'école pour reconnaître et déconstruire les fake news, renforçant ainsi la résilience des sociétés face aux discours anti-droits et anti-égalité des genres.

2.2. Renforcer la mise en œuvre effective des engagements juridiques et politiques existants et futurs en matière d'égalité des genres

1. **Investir dans un leadership institutionnel mondial fort.** Engager les instruments de la politique étrangère pour promouvoir la valeur de l'égalité des genres et lutter contre le recul des droits des femmes, des personnes LGBTQIA+ et de l'égalité des genres. S'opposer **activement aux tentatives de remise en cause ou de retour en arrière** des acquis en matière d'égalité des genres dans les enceintes internationales.
2. **Soutenir activement la mise en œuvre effective des engagements internationaux en matière d'égalité des genres,** en encourageant les États à appliquer les recommandations issues des conventions et plateformes pertinentes. Cela inclut le financement d'évaluations indépendantes régulières et le renforcement du suivi par la société civile, notamment via la production de « shadow reports » pour assurer la transparence, la redevabilité et l'alignement des politiques sur les standards internationaux.
3. Veiller à ce que **la Déclaration et la Plate-forme d'action de Beijing**, dans leur ensemble, soient mises en œuvre, y compris la participation égale à tous les niveaux du pouvoir politique et décisionnel, et renforcer les autres États dans leur exécution.
4. Appuyer l'alignement des législations nationales sur les normes de la **CEDAW, pour les Etats qui l'ont ratifié.**²¹ Encourager les Etats qui ont ratifié la Convention avec des réserves à les retirer, en particulier aux articles 2 C, 5 a, 15 et 16.²² Encourager la ratification du Protocole facultatif à la Convention qui permet un recours international pour faire respecter les droits des femmes garantis par la Convention.²³
5. **Renforcer la mise en œuvre du programme Femmes, paix et sécurité (FPS)** en garantissant le maintien de références explicites à l'analyse de genre, à la participation des femmes et à la prévention des violences sexuelles dans toutes les négociations, mandats et opérations de paix. Il est essentiel de s'opposer aux

²¹ Peu de pays n'ont pas ratifié la Convention CEDAW. Il s'agit des Etats-Unis, du Soudan, de l'Iran et de la Somalie.

²² Un grand nombre de pays ont émis des réserves au sujet de ces articles.

Voir Convention CEDAW: <https://www.ohchr.org/fr/treaty-bodies/cedaw>

²³ [Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes | OHCHR](#)

tentatives croissantes de dilution ou de suppression du langage FPS dans les résolutions onusiennes, et de soutenir activement les États, institutions et organisations de la société civile qui défendent ce cadre normatif indispensable à la paix durable et à la sécurité humaine.²⁴

6. **Au niveau européen, renforcer l'implémentation de cadres tels que GAP III et le futur GAP IV**, ainsi que les principes « Do No Harm »²⁵ pour le secteur privé dans le cadre du Global Gateway. Cela inclut l'amélioration du suivi et de la redevabilité des financements, la définition d'objectifs chiffrés proportionnels aux fonds alloués plutôt qu'aux actions, l'affectation de ressources spécifiques pour atteindre les objectifs d'égalité des genres et la traçabilité des décaissements afin de garantir la transparence. La Belgique doit également soutenir la continuité et le renforcement de cet agenda au niveau de l'UE, malgré les difficultés de mise en œuvre ou les risques d'abandon par les responsables politiques européens.²⁶ Par exemple, il convient de veiller à ce que le prochain cadre financier pluriannuel de l'UE accorde une attention particulière à l'égalité des genres, à la santé sexuelle et reproductive, ainsi qu'à l'espace civique pour la société civile.
7. **Poursuivre la mise en place et le renforcement d'outils législatifs essentiels face aux pressions anti-genre.** Par exemple, au niveau européen, **continuer à pousser l'adoption et l'implémentation de la Directive sur l'égalité de traitement, actuellement bloquée.** Il s'agit pourtant d'un instrument indispensable pour combler les lacunes du cadre législatif sur l'égalité des chances, en étendant la protection contre la discrimination sur base des critères comme l'orientation sexuelle, l'identité de genre et le handicap au-delà du contexte de l'emploi à, entre autres, la sécurité sociale, l'éducation et le logement.²⁷
8. Réaffirmer la déclaration politique de la CSW66²⁸ qui reconnaît le **rôle essentiel joué par la société civile dans la promotion et la protection des droits humains et des libertés fondamentales de toutes les femmes** ; encourager la prise de mesures visant à protéger ces acteur·rice·s, y compris les défenseur·euse·s des droits humains, en particulier ceux et celles qui œuvrent dans les domaines de l'égalité des genres, de l'environnement, de la terre et des ressources naturelles, et des droits des peuples autochtones ; à intégrer une perspective de genre dans la création d'un environnement sûr pour la défense des droits humains et la prévention de la discrimination, des violations et des abus à leur encontre, tels que les menaces, l'intimidation, la violence et les représailles.
9. Dans la continuité de la résolution 56/19 du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, **soutenir les efforts de prévention, de protection et de responsabilisation en matière de violence fondée sur le genre**

²⁴ Ces dernières années, plusieurs États ont cherché à affaiblir le cadre Women, Peace & Security (WPS). En août 2024, la Russie et la Chine ont bloqué l'inclusion de références au programme dans une déclaration du Conseil de sécurité concernant l'Afghanistan, empêchant une adoption unanime. De même, lors des négociations de la Résolution 2746 (2024) portant sur le soutien de la MONUSCO à la SAMIDRC, la Russie a demandé la suppression des formulations visant à intégrer une perspective de genre dans l'ensemble des opérations, conduisant à un texte final limité à la protection des femmes et des filles ainsi qu'à la prévention des violences sexuelles liées aux conflits (Security Council Report, Monthly Forecast, octobre 2024). [Women, Peace and Security, October 2024 Monthly Forecast : Security Council Report](#)

²⁵ [Prendre en Compte le 'Do No Harm' : Agir Sans Nuire, Comment Faire ? Réflexions Issues d'une Revue des Pratiques d'Humanité & Inclusion | ALNAP](#)

²⁶ [ODI Report](#)

²⁷ Depuis 2008, la directive européenne sur l'égalité de traitement (qui élargirait la protection contre les discriminations à tous les domaines de la vie sociale) reste bloquée au Conseil de l'UE faute d'unanimité. Ce blocage maintient une inégalité de traitement entre les motifs de discrimination et affaiblit l'engagement de l'Union envers ses propres valeurs de dignité, d'égalité et de droits humains. [Time to adopt the Equal Treatment Directive – Equinet](#)

²⁸ Agreed conclusions dans [CSW66 \(2022\) | Commission on the Status of Women | UN Women – Headquarters](#)

facilitée par les technologies (TFGBV), en intégrant cette dimension dans les politiques de coopération et de droits humains. Promouvoir activement, au sein des Nations Unies et d'autres enceintes, l'adoption de **normes contraignantes** en matière de prévention et de répression de la TFGBV, de protection des survivantes et de responsabilisation des plateformes numériques. Encourager la mise en place de mécanismes de **monitoring, de documentation et de condamnation du cyberharcèlement**, en particulier lorsqu'il vise des personnes, des organisations ou des institutions (notamment académiques) engagées dans la défense des droits des femmes et de l'égalité des genres. Au-delà, il est essentiel de renforcer les capacités de ces organisations en soutenant leur résilience dans l'espace numérique.

2.3. Assurer la cohérence politique, une approche inclusive et un financement pérenne pour une égalité des genres durable et globale

- 1. Garantir la cohérence politique entre la politique interne et la politique externe, en veillant à ce que l'égalité des genres constitue une ligne directrice pour l'ensemble des domaines liés aux politiques étrangères.** Veiller à impulser une harmonisation des positions internationales entre la politique étrangère, la politique commerciale, la politique climatique, la politique migratoire, la coopération au développement, l'égalité des chances et des genres, ainsi que les droits humains, en créant un mécanisme national d'intégration des genres dans les négociations multilatérales, en partenariat avec la société civile.
- 2. Renforcer l'approche intersectionnelle, inclusive et systémique** qui reconnaît l'interdépendance et l'effet cumulatif des différents systèmes d'oppression, de discrimination et de domination. Renforcer également l'intégration des questions d'égalité des genres avec, entre autres, l'antiracisme et l'antivalidisme, **dans l'analyse d'enjeux majeurs** tels que l'accès à la justice, la pauvreté, les dérèglements climatiques, les troubles sociaux, les conflits armés et les migrations, afin d'y apporter des réponses interconnectées et cohérentes.
- 3. Investir dans les projets et les collaborations internationales visant à renforcer et valoriser des masculinités démocratiques et responsables**, où les hommes et les garçons sont conscients des réalités liées aux violences basées sur les genres et des conséquences que cela engendre pour l'ensemble de la société. Ils s'engagent à leur tour, de façon individuelle et collective, à transformer les comportements, les actes et les actions pour devenir de véritables alliés. Des projets autour des masculinités existent déjà et ont donné des résultats significatifs et encourageants. Ces démarches méritent d'être soutenues et amplifiées, car elles participent à construire une société fondée sur la démocratie, la justice et l'égalité.
- 4. Libérer un financement structurel, prévisible et pérenne pour la lutte contre la pauvreté et l'inégalité au niveau international, et ancrer dans ce contexte des objectifs chiffrés concrets pour favoriser l'égalité des genres.** Utiliser les marqueurs de genre de l'OCDE-CAD pour atteindre les objectifs du plan d'action européen pour l'égalité des genres (Gender Action Plan III) et du Generation Equality Forum. Prévoir un trajet, au moins jusqu'en 2030, pour le financement de l'intégration du genre, y compris un objectif selon lequel 85 % de toute l'aide doit cibler l'égalité des genres (transversal et spécifique) et un objectif selon lequel 20 % de l'aide doit avoir l'égalité des genres comme objectif principal (spécifique).

Pour le Conseil consultatif Genre et Développement,

Laura Vincx
Présidente du Conseil Consultatif
Genre et Développement



Oumayma Hammadi
Vice-Présidente du Conseil Consultatif
Genre et Développement



Avis du Conseil Consultatif Genre et Développement, avec l'appui du groupe de travail sur la gestion stratégique de l'égalité des genres au sein des négociations internationales dans le contexte anti-genre actuel dont la présidence est assurée par le Monde selon les femmes (représentant le CNCD-11.11.11) et dont les membres représentent le Vrouwenraad, l'UMons, Oxfam Belgique, le CETRI, l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, le CNCD-11.11.11, Prisme, Plan International Belgique, Soroptimist International, Nancy Suarez (Master Genre ULB) et Maria Martin de Almagro Iniesta du Programme Policy-Support Fragilité et Résilience de la DGD.